

Conseil de Développement
Vals de Gartempe et Creuse

27, avenue Jourde – BP 15

86450 PLEUMARTIN

Tél. : 05.49.19.77.08

Email : cdvge@free.fr

Rédaction : François Bigot, Président du CD

Un projet pour la Maison des Jours

Le président de la Communauté de Commune, M. Bernard Doury, a saisi le Conseil de Développement sur la question d'un projet pour la Maison des Jours. Le rapport qui suit présente le résultat des travaux conduits de juin à novembre 2010. Il est soumis à l'assemblée plénière du Conseil de Développement du 26 novembre.

Une première partie énonce les propositions qui s'organisent autour de trois objectifs : conserver le savoir-faire, constituer la mémoire des jours, développer l'animation autour des jours. Sont ensuite abordées les questions de mise en œuvre, en reprenant chacun des objectifs.

Le projet pour la Maison des Jours ne pourra pas se mettre en œuvre sans la désignation de l'institution qui en est responsable, et en assure la direction. Il est impératif de définir un mode d'organisation. Cette question est abordée en dernière partie, en envisageant trois types de solution.



Les objectifs

Objectif 1 : Conserver le savoir-faire	4
Organiser des rencontres entre les ajoureuses.....	5
Transmettre le savoir-faire	5
Être prêt à répondre à des demandes de production ponctuelles	5
Innover.....	5
Exposer et vendre.....	5
Objectif 2 - Constituer la mémoire de jours.....	6
Connaissance de cette ressource patrimoniale	6
Constitution d'archives.....	6
Objectif 3 - Développer des manifestations autour des Jours	7
Organisation d'un programme de manifestations	7
Création artistique.....	7
La mise en œuvre du projet – Les acteurs.....	8
Mise en œuvre objectif 1 - Le savoir faire	11
Rencontre entre ajoureuses.....	11
Transmission du savoir-faire.....	11
Vente et exposition permanente	11
Innovation.....	12
La question du label.....	12
Mise en œuvre objectif 2 - La mémoire des jours	13
Les locaux et l'aménagement.....	13
La propriété des archives, l'organisation et l'exploitation	13
Publication de travaux	13
Mise en œuvre objectif 3 – Les manifestations.....	14
La responsabilité des manifestations	14
Locaux	14
Budget et statut juridique.....	14
L'organisation actuelle ne donne pas satisfaction.	14
Définir un mode d'organisation	15

Préambule

Le projet original

En 2004, il existe bien un projet « Maison des jours ». La restauration du bâtiment a été entreprise à partir de ce projet, avec la Communauté de Commune comme maître d'ouvrage. Le projet initial ne doit pas être oublié. Il a justifié la mobilisation des fonds publics (Europe, Etat, Région, Conseil Général, Communauté de Communes et Commune). Mais il doit être repris en tenant compte de ce qui a été effectivement construit et aménagé.

Les aléas du chantier ont fait que les plans du bâtiment restauré diffèrent des plans originaux. De nouveaux plans ont été adoptés en 2006. Ainsi, le premier étage, qui devait être une surface d'exposition, est devenu un ensemble de pièces qui ne peuvent pas être ouvertes au public (accessibilité, sécurité). Dans de la rue de l'Arceau, alors qu'il était prévu l'aménagement de trois ateliers et d'un espace d'animation, le bâtiment livré comporte une salle et un hall d'accès à un jardin. D'autre part, au moment de l'occupation des locaux, les affectations ont changé ; la salle du premier étage prévue pour le stockage des œuvres et matières premières est devenue l'espace de production.

Refondation du projet

Pour reprendre le projet, nous proposons de partir des objectifs et enjeux avant d'aborder la question du comment. C'est seulement après avoir considéré l'intérêt et la pertinence de ces objectifs que sera examiné leur faisabilité.

Le projet considère les Jours d'Angles comme un patrimoine, un bien commun, partagé. Il s'agit de mettre en valeur, de transmettre, de mieux connaître un savoir-faire, qui constitue un patrimoine culturel.

Cette activité économique, d'une grande importance économique, n'a pas été recensée dans l'inventaire du patrimoine industriel réalisé par la Région Poitou-Charentes, car elle n'a pas nécessité de constructions spécifiques. Les ajoureuses travaillaient à domicile ou dans des ateliers de type « boutique ». L'activité artisanale n'était pas mécanisée (à la différence de l'industrie textile qui s'est développée dans l'Indre à la même époque). Il ne subsiste donc pas de patrimoine architectural. Il reste cependant un patrimoine matériel : toutes les pièces de lingerie conservées par les habitants.

Ce savoir faire s'est transmis jusqu'à ce jour. Il a été partagé par de nombreuses femmes. L'apprentissage se faisait dans la famille, ou au contact d'autres ajoureuses. Les relations familiales et villageoises ont été marquées par cette activité.

La valorisation de ce patrimoine est un enjeu touristique, qui justifie le fait que la Maison des Jours soit aussi la Maison du Tourisme. Elle relève aussi d'une politique culturelle au service des habitants des Vals de Gartempe et Creuse.

Les propositions s'organisent autour de trois objectifs : conserver le savoir-faire, constituer la mémoire des jours, développer l'animation autour des jours.

Les objectifs

Objectif 1 : Conserver le savoir-faire

Angles et les communes environnantes ont été un haut lieu de production de lingerie façonnée avec des jours. Après un siècle d'activité, du fait des coûts de production (travail artisanal non mécanisé nécessitant un long temps de travail) cette lingerie n'a plus trouvé de marché vers les années 1970. Comme indiqué dans le rapport établi par Isabelle Rouyer en 1992¹, « le temps passé à la réalisation d'un ouvrage est si conséquent qu'il est devenu impossible de rétribuer le travail à sa juste valeur. »

La production et la vente d'ouvrages tels que ceux qui ont fait la célébrité des jours d'Angles, à un prix permettant d'assurer un salaire, n'est pas envisageable. La production des jours ne permet plus de maintenir un salariat féminin, et l'idée d'un atelier financé par des fonds publics n'est plus valable. Le rapport de 1992 concluait déjà que la piste de l'Atelier National, recherché par la présidente de l'époque, était caduque et inapte.

Le savoir se transmettait dans la famille, ou au contact d'une ajoureuse. De nos jours, de nombreuses femmes ont conservé ce savoir-faire. Elles continuent à travailler pour elles-mêmes. Des personnes souhaitent acquérir ce savoir, ou le pratiquer comme « aiguille du dimanche ». Le temps n'est pas compté, on réalise l'ouvrage pour le plaisir

Le savoir ne peut pas être conservé en salariant des professionnels. Il s'agit plutôt de favoriser la pratique des jours par un grand nombre de personnes. Cette proposition concerne les ajoureuses qui ont conservé ce savoir-faire, mais également toutes les personnes qui veulent apprendre cette technique ou se perfectionner.

La diversité des techniques

Les ateliers étaient nombreux, les ajoureuses travaillaient le plus souvent à domicile. La formation se faisait par apprentissage, au contact des ajoureuses, et non dans une école ou un centre de formation avec un enseignement uniformisé. La production s'est étalée sur un siècle. On peut en conclure que les techniques de travail étaient variées. Actuellement l'Association de Sauvegarde et de Rayonnement des Jours d'Angles (ASRJA) travaille selon une certaine technique, qu'elle enseigne à ses élèves. La qualité du travail est incontestable, mais elle ne doit pas conduire jeter le discrédit sur d'autres manières de faire. Rien ne permet d'affirmer que pendant un siècle toutes les ajoureuses ont travaillé en tous lieux comme les ajoureuses de l'association.

Il importe d'être attentif à la diversité des ouvrages, des motifs, des points utilisés, pour retrouver la richesse de ce savoir-faire. Actuellement, il y a un risque de figer cet artisanat. Les préoccupations économiques accroissent ce risque. Les jours d'Angles ne sont pas seulement une technique d'exécution parfaite de quelques points. Angles et sa région ont été célèbres pour la production de lingerie ajourée, avec des productions en série, mais

¹ « Une image de la qualité pour le département. Angles-sur-l'Anglin et ses jours ». Rapport de l'association Régionale pour la Promotion de l'Ethnologie, établie par Isabelle Royer sous la direction de Michel Valière en 1992. Avec le concours de la DRAC, du CR de Poitou-Charentes, du CG de la Vienne, de l'association « Sauvegarde et rayonnement des jours d'Angles »

aussi une variété d'ouvrages richement travaillés en réponse à la demande des commanditaires.

Organiser des rencontres entre les ajoureuses

L'organisation de rencontre entre ajoureuses leur permettrait de travailler ensemble, de se donner des conseils, de montrer des modèles. Ces rencontres pourraient permettre la reprise de technique délaissées. Plusieurs ajoureuses pourraient collaborer à un même ouvrage.

Transmettre le savoir-faire

L'organisation de moments d'apprentissage pour les personnes qui veulent s'initier aux jours et apprendre à maîtriser une technique traditionnelle.

Actuellement des stages sont proposés par l'association SRJA et la MCL propose un atelier. Ces formes d'apprentissage sont à continuer, et d'autres formules seraient à proposer : par exemple l'intégration de cette activité dans un séjour thermal, l'apprentissage chez une ajoureuse ...

Être prêt à répondre à des demandes de production ponctuelles

Les commandes en provenance de la haute couture, d'une collectivité, de particuliers, pourraient être honorées en activant un réseau d'ajoureuses.

Innover

Les jours d'Angles étaient destinés à orner de la lingerie : linge de maison (drap, taie, nappe à thé, serviette à thé, nappe, chemin de table, serviette, serviette de table ...) et linge de corps (chemise de jour, de nuit, corsage, culotte, bavoir ...). Les ouvrages ont évolué avec la mode, les commandes.

Pour ne pas figer cette activité, il conviendrait de favoriser l'innovation, en prêtant attention aux demandes exprimées, aux initiatives.

Les personnes consultées font souvent état du risque de sclérose, qui était déjà pointé dans le rapport de 1992 : « Les démarches projetées ne doivent pas être figées mais évolutives. C'est une nécessité pour l'avenir que cette activité puisse se renouveler sans perdre pour autant sa spécificité. Son futur dépend de sa capacité d'adaptabilité, d'imagination et d'innovation ».

Exposer et vendre

La Maison des Jours doit pouvoir vendre des ouvrages. Le modèle économique reposant sur la seule vente des produits fabriqués dans un atelier employant des professionnels salariés n'est pas tenable financièrement. Il faut examiner les conditions dans lesquelles des ouvrages proposés par des ajoureuses seraient vendus, avec un prix négocié avec la Maison des jours.

Par ailleurs, le souci de trouver des recettes financières incite à inventer des produits dérivés de qualité pour les vendre aux visiteurs.

Objectif 2 - Constituer la mémoire de jours

Pour retrouver la richesse de ce savoir-faire, il faut réunir des ouvrages, des échantillons, des traces écrites, des témoignages. Il y a une dimension de conservation, pour éviter que des ouvrages ou des documents soient détruits ou dispersés, mais également une dimension scientifique. Le rassemblement des ouvrages et autres documents sera utile pour des travaux de recherche. La démarche n'est pas celle du musée, mais plutôt de l'histoire d'une activité et d'un savoir-faire.

Connaissance de cette ressource patrimoniale

Il est important de bien connaître la ressource patrimoniale en croisant des approches scientifiques et le point de vue des habitants. L'approche scientifique suppose la rigueur dans le recueil des informations, leur analyse. L'approche par les habitants, et en particulier les ajoureuses, implique toutes les personnes intéressées.

Il n'est plus possible d'affirmer que « c'est dans un des plus Beaux Villages de France, Angles-sur-l'Anglin, que cette technique unique qui consiste à créer des motifs ajourés sur des ouvrages textiles a vu le jour. » La technique qui consiste à retirer des fils du tissu dans un seul sens (trame ou chaîne), ou dans les deux sens (trame et chaîne), puis à façonner les jours avec du fil et une aiguille, est une technique ancienne et largement répandue.

Les jours n'ont pas été inventés à Angles, mais cette localité a été un haut lieu de production de jours. Il importe de mieux connaître les caractéristiques de cette activité en regroupant des documents divers, et en les questionnant. Par exemple, les descendants de M. Berthommier ont retrouvé dans leur grenier des vestiges de l'atelier dont un classeur avec 239 échantillons de jours. Ces échantillons, qui proviennent de l'atelier considéré comme à l'origine de l'activité des jours à Angles, sont des documents précieux pour comprendre la production des jours dans cette localité et aux alentours. S'agit-il de « vieux-jours », à l'origine de l'activité ? A quel moment les quelques points actuellement considérés comme « jours d'Angles » sont-ils apparus ? La notion de jours d'Angles doit-elle désigner seulement ces quelques points ou un savoir-faire plus étendu ?

Constitution d'archives

La Maison des jours doit pouvoir rassembler tout ce qui constituera les archives des jours : ouvrages réalisés, dessins, poncifs, documents écrits, témoignages...

Cette fonction de « conservatoire » nécessite une organisation matérielle (équipement pour entreposer, conserver, consulter), mais aussi des dispositions juridiques pour constituer ce patrimoine et désigner l'institution responsable de ce patrimoine.

Ces archives doivent être organisées, de façon à les rendre accessibles à un public intéressé. Les conditions d'accès seront à définir. Elles pourront servir à des expositions thématiques. Elles seront utilisées pour la conservation du savoir-faire : étudier les points, les techniques, les modèles.

Ce projet nécessite de s'entourer de personnes compétentes pour archiver les documents et objets, les entretenir (conservation du tissu), les valoriser, les numériser.

Objectif 3 - Développer des manifestations autour des Jours

Organisation d'un programme de manifestations

« Pour que le patrimoine soit une ressource pour le développement, il faut qu'il contribue à l'échange et non au repli sur des identités. Il faut donc s'efforcer de le mettre en perspective avec des éléments qui jouent un rôle semblable dans d'autres cultures.» (Entretien avec Denis Chevallier paru dans la revue «Territoires» de novembre 2004.)

Pour mettre en valeur les jours d'Angles, leur spécificité, il serait intéressant de faire des animations permettant des rapprochements avec d'autres broderies à fils tirés, et plus globalement d'autres métiers du linge. Le rapport de 1992 évoquait déjà ces perspectives, avec par exemple l'idée d'une semaine de la broderie, ou celle d'un forfait découverte intégrant les jours.

Les contenus de ces animations sont à diversifier :

- Expositions.
- Conférences.
- Invitation de brodeuses ajoureuses d'autres régions...

Création artistique

Les jours d'Angles ne sont pas qu'une technique. Les points spécifiques à Angles servaient à la réalisation de motifs variés. L'histoire des jours montre que des dessinateurs étaient associés à la production des jours. Il s'agirait de voir comment continuer cette diversité des ouvrages et inciter à la création artistique.

La mise en œuvre du projet – Les acteurs

La mise en œuvre du projet devra prendre en compte

- les acteurs qui peuvent s'impliquer (collectivités, associations, établissements publics, personnes physiques...),
- les conditions matérielles (financement, équipements), les investissements réalisés.
- les conditions institutionnelles.

Il sera nécessaire de hiérarchiser les propositions, de faire des choix, et de programmer une mise en œuvre progressive.

Actuellement, de nombreux acteurs sont concernés par la Maison des Jours et du Tourisme. Des relations ont été établies pour la phase des travaux et des autres investissements de départ. Ainsi la Commune avait délégué la maîtrise d'ouvrage à la communauté de communes. Mais les positions respectives pour la phase de fonctionnement restent mal définies et posent problème.

Les collectivités territoriales

L'investissement pour la Maison des Jours et du Tourisme a été pris en charge par les collectivités territoriales : Commune d'Angles, Communauté de communes des Vals-de-Gartempe et Creuse, Conseil Régional de la Vienne, Région Poitou-Charentes, Etat. Il concerne le bâti, mais aussi les aménagements, la communication, la mise en scène.

Communauté de Communes

La maîtrise d'œuvre a été confiée à la Communauté de communes. Cette mission s'est poursuivie en 2010 par différentes actions prévues dans le projet : dépliant, livret sur les jours, diaporama ...

Pour la phase de fonctionnement, le projet initial prévoyait la mise à disposition d'un tiers-temps.

« Un coordinateur de la Maison des Jours, mis à disposition par la Cté de Communes, aura pour mission de superviser l'ensemble des activités au sein de la Maison (y compris ateliers d'artistes).

Sa mission sera de veiller à la bonne synergie de l'ensemble des actions menées, d'assurer la promotion des lieux, de proposer régulièrement de nouvelles activités en concertation avec les partenaires afin de garantir une qualité et une diversité essentielles pour attirer et fidéliser la clientèle.

Un 1/3 temps sera consacré à cette mission, parallèlement à la mission liée au fac-similé d'Angles sur l'Anglin. » (projet, p. 9)

Il importe de savoir si la Communauté de communes confirme cet engagement. Dans l'affirmative, cela signifie que la supervision de l'ensemble des activités de la Maison des Jours, est assurée par ce coordinateur.

La Communauté a investi dans plusieurs équipements à destination touristique : Centre d'interprétation Roc-aux-Sorciers, Maison de Pays devenue Val'expo, Jours d'Angles. Le mode de gestion reste particulier à chaque équipement. La création de la Maison des Jours et du Tourisme, subventionné par la Cté de communes, aurait pu être l'occasion de créer l'Office de Tourisme Intercommunal proposé dans la charte de Développement. A la Cté de communes de décider si le projet d'un Office de Tourisme Intercommunal reste une perspective, ou s'il fait partie des projets abandonnés.

Le Conseil Général, la Région et l'Etat ont subventionné le projet. Il faudra voir comment ils seront sollicités pour des manifestations, et la partie mémoire. Ainsi le service inventaire de la Région pourrait apporter son concours pour les archives. Par contre, il ne serait pas demandé de subventions pour le financement d'un atelier.

Commune d'Angles-sur-l'Anglin

La commune d'Angles-sur-l'Anglin a délégué la maîtrise d'ouvrage à la Communauté de Communes. Cette maîtrise s'est prolongée au-delà de la livraison des locaux pour la partie communication (dépliant, brochure, diaporama...). La commune doit maintenant se prononcer sur la place qu'elle souhaite prendre dans le projet.

Elle est propriétaire des locaux. C'est avec elle que doivent être définies les conditions de mise à disposition de l'ensemble des espaces. Depuis peu, elle a en dépôt les archives de l'atelier Berthommier.

Actuellement, elle a contractualisé avec l'association SRJA et l'Office de Tourisme pour la mise à disposition du bâtiment principal. Elle s'est réservée l'usage des espaces rue de l'Arceau. Si la proposition d'en faire un « ouvroir » pour les ajoureuses est retenu, elle devra décider des conditions dans lesquelles cet espace sera mis à disposition de l'organisateur.

Association Sauvegarde et Rayonnement des Jours d'Angles (ASRJA)

L'ASRJA souhaitait depuis longtemps disposer de locaux pour son activité. Elle s'est installée à la Maison des Jours et du Tourisme (MJT) avec une activité d'exposition et de vente au rez-de-chaussée, et les activités de production et de formation à l'étage. Elle continue dans la MJT ce qu'elle faisait avant dans d'autres locaux, dans de meilleures conditions matérielles.

L'association poursuit une activité de production de jours avec des professionnelles salariées, en cohérence avec un objectif fondateur : la sauvegarde de l'emploi. L'association est mobilisée par cet objectif économique. De fait elle emploie deux salariées, mais depuis un certain temps une seule est en activité. L'association organise également des formations, et ses adhérentes sont souvent des « élèves » formées par l'association.

Elle se pose en gardienne d'une technique (les points de jours à fils tirés qui sont spécifiques à Angles). Elle a l'exclusivité des ouvrages vendus en boutique produits par les salariées.

La logique économique dans laquelle l'association s'est placée l'amène à rechercher un certain monopole de la production et de la formation, et à discréditer les productions et des formations qui ne sont pas assurées par l'association. Cette volonté d'avoir le monopole était déjà énoncée dans le rapport de 1992. Son auteur (Isabelle Royer) faisait état des rapports conflictuels entre ajoureuses pour tenter de s'approprier ce savoir-faire. « L'ambiance conflictuelle qui règne autour de la production des jours est un handicap

supplémentaire à leur promotion comme à celle de la cité. Un apaisement s'avère indispensable ».

L'association a souhaité la création de la Maison des Jours et a œuvré en ce sens, mais elle n'a pas conçu un projet en cohérence avec l'investissement réalisé.

L'association veut conserver sa place dans la sauvegarde de ce patrimoine. La perspective de faire intervenir d'autres acteurs l'inquiète. Elle questionne : Qui s'occupe des réseaux des ajoureuses ? Qui vérifie la qualité du travail du réseau d'ajoureuses ? Qui s'occupe des archives ? Qui dirige l'équipe formatrice ? Qui sont les personnes privées et entreprises évoquées dans le rapport ? ... Elle considère qu'elle réalise déjà ce qui est énoncé dans le projet : stages de formation, réponse à des demandes de production ponctuelle, conservation du patrimoine, innovation... Elle veut garder son autonomie pour les expositions.

Office de Tourisme d'Angles

La Maison des Jours est également la maison du Tourisme. Cette fonction est mise en œuvre par l'Office du Tourisme. L'OT adhère totalement à l'idée de qualifier les Jours d'Angles de patrimoine culturel et à ce titre de prévoir sa mise en valeur. C'est un enjeu touristique justifiant qu'il soit associé à la « MJT ».

L'Office de Tourisme d'Angles est disposé à prendre une place importante dans le projet de la « Maison des Jours et du Tourisme ». Il ne souhaite cependant pas assurer des ventes. Il attend l'instauration d'un pilotage de la MJT.

L'Office a un statut associatif et entend conserver ce statut. Anciennement « Syndicat d'Initiative », il est devenu « Office de Tourisme » en 1999. Malgré la création de la Cté de Communes des Vals de Gartempe et Creuse, il reste rattaché au canton de Saint-Savin. Il bénéficie d'une subvention du canton pour la rémunération d'un emploi.

Autres associations

L'association VGCA, Patrimoine et Développement, a entrepris un travail sur l'histoire des jours. Elle a déjà réalisé plusieurs expositions sur ce thème, et rédigé le texte du livret présentant les jours. Elle pourrait continuer à travailler sur la mémoire des jours. L'ouvrage socio-historique en préparation pourrait être vendu à la Maison des Jours.

La MCL propose un atelier d'apprentissage des jours, qui est bien fréquenté. Elle pourrait être associée à la partie « transmission du savoir-faire ».

L'Association Val'Expo pourrait participer à des animations autour des jours (exposition, visites découvertes...) qui entrent dans le champ de compétence de la nouvelle association.

Personnes privées et entreprises

Des initiatives sont déjà prises par des personnes privées, des artistes, des entreprises ont pris des initiatives pour la réalisation de jours, la fabrication d'ouvrages produits utilisant des jours, des expositions. Il faudra voir comment ces personnes peuvent être associées au projet.

Une association pourrait être le cadre de coopération de ces acteurs. Manifestement, les relations actuelles avec l'association pour la Sauvegarde et le Rayonnement des Jours d'Angles sont telles que bien des personnes ne veulent pas se regrouper sous l'égide de cette association.

Mise en œuvre objectif 1 - Le savoir faire

Rencontre entre ajoureuses

L'organisation de telles rencontres suppose d'examiner les questions du local, de la responsabilité de l'organisation, de la périodicité des rencontres. Il est souhaitable de disposer d'un espace permettant des rencontres conviviales et techniquement adéquat (éclairage).

L'espace rue de l'Arceau pourrait accueillir des expositions temporaires, et servir en même temps de lieu de rencontre entre ajoureuses.

L'aménagement (équipement sanitaire) favorise un tel usage. On peut regretter le manque de lumière, mais l'ouverture sur la rue est intéressante. Au moment des beaux jours, les ajoureuses pourraient aussi travailler dans la cours. Cette salle pourrait prendre le nom d'ouvroir, en référence au terme utilisé jusqu'en 1900 pour désigner les ateliers.

Dans le porche d'entrée, qui assure la communication avec la cours, des panneaux permanents pourraient présenter les jours (réalisés sur des matériaux supportant l'exposition dans cet espace ouvert).

Cette affectation est cohérente avec le projet initial : atelier, accueil de stagiaires, animation. Le premier étage du bâtiment principal ne pouvant pas être utilisé pour des expositions, comme prévu initialement, cela permettrait de retrouver une certaine surface d'exposition.

La thématique des expositions doit rester celle des arts du textile : travaux d'aiguille, broderie et dentelle, tissage, tissus... Cette orientation est justifiée par le projet initial, et par ailleurs la nouvelle orientation de la Maison de Pays, à St-Pierre-de-Maillé, devenue Val-expo, incite à ne pas doubler ce qui s'y fait.

A défaut de l'usage de la salle de l'Arceau, une salle du premier étage de la Maison des Jours pourrait être consacrée à cette activité. Cette même salle pourrait servir à la formation. Cet espace dispose aussi de toutes commodités (toilette, cuisine), confort.

L'association SRJA pose la question de l'organisateur de ce réseau, et dit « oui avec une adhésion à l'association ». Mais les nombreux avis entendus montrent que ces rencontres entre ajoureuses ne pourront pas se faire sous l'égide de l'association.

Transmission du savoir-faire

Pour les actions de formation, il conviendrait d'animer une équipe de personnes en capacité d'assurer une formation dans le cadre d'un stage, d'un atelier. Il s'agit de repérer les personnes qui ont le savoir-faire, et la qualité pédagogique et la disponibilité. Le statut d'activité de ces personnes est à préciser : salariées, vacataires, prestataires...

Il serait intéressant de constituer des outils pédagogiques : fiches, dessins....

Les actions de formation devraient pouvoir s'équilibrer financièrement.

Vente et exposition permanente

Le projet initial de la Maison des Jours prévoyait la distinction entre une boutique et un espace d'exposition. Actuellement l'espace du Rez-de-Chaussée remplit les deux fonctions.

Pour évaluer le fonctionnement actuel, il faudra prêter attention aux réactions des visiteurs actuels, en écoutant en particulier ce qu'ils disent aux professionnels du tourisme qui les orientent vers la Maison des Jours.

Par ailleurs, il serait intéressant de disposer d'un premier bilan de la vente depuis l'ouverture de la MJT : les ventes ont-elles augmenté par rapport aux années précédentes ? Quels produits sont proposés et vendus (ouvrages faits par les salariées de l'association, ouvrages réalisés par les bénévoles, autres produits proposés).

- L'Office de tourisme, installé au rez-de-chaussée, est en position d'accueil du public. Le projet de 2004 envisageait qu'il puisse tenir la boutique. À propos des hôtesse de l'Office, il est indiqué que « Chargées de l'accueil et de l'information, elles pourraient également avoir pour mission la tenue de la caisse de la boutique. »

Il ressort de la consultation que, dans l'organisation actuelle, l'Office de Tourisme ne peut pas prendre en charge l'activité boutique. La charge de travail de ses hôtesse est déjà très importante.

- Pour les ouvrages mis en vente, il s'agit de voir les conditions réglementaires permettant à des ajoureuses, non-salariées de l'association, de vendre leur ouvrage. Cela se pratique à Val'Expo où sont proposés à la vente des ouvrages confectionnés par une ajoureuse qui n'appartient pas à l'association.

Innovation

Le rapport de 1992 suggérait plusieurs pistes pour des produits vendus en boutiques (distincts de la commande publique et du marché de haute couture), en énonçant deux exigences : des modèles à durée d'exécution courte qui permettent de fixer des prix attractifs et répondent à une demande immédiate, des articles qui impliquent néanmoins une notion de raffinement associée à l'image des jours. Plusieurs gammes de produits étaient cités, devant épouser les tendances de la mode, dont :

des produits de confection : sous-vêtements...

des produits de décoration : ameublement, rideaux, abat-jour ...

L'organisation actuelle de la production d'ouvrages pour leur vente dans la Maison des Jours ne favorise pas l'innovation, car, pour des raisons financières, elle privilégie la confection de petits ouvrages qui demandent peu de temps de travail.

La question du label

Il n'existe plus d'entreprise de jours, aussi il n'est pas envisageable de demander le label « entreprise du patrimoine vivant (décret n° 2006 595 du 23 mai 2006).

Il a été demandé que le nom jours d'Angles soit déposé. Il faudrait préciser ce qui est attendu du dépôt de ce nom.

Il s'avère que pour certains, il s'agirait d'obtenir que seuls les jours fabriqués sur la commune d'Angles soient reconnus comme des jours d'Angles. La restriction serait encore plus grande si une seule organisation obtenait le droit d'utiliser le terme. Le label viendrait conforter une logique de monopole.

Pour respecter le souci de la qualité du travail, nous proposons que soit mentionnées les indications de production (nom des personnes ayant travaillé à l'ouvrage) et des certifications.

- La certification par la Maison des Jours prendrait appui sur une démarche de type démarche qualité (sans entrer dans la procédure complexe de la certification), précisant les produits et processus de production.
- L'ASRJA, qui met beaucoup en avant l'exigence de qualité, aurait son label.
- Les formations pourraient également avoir leur reconnaissance. Les formations offertes par l'ASRJA ne seraient pas exclusives d'autres formations.

Mise en œuvre objectif 2 - La mémoire des jours

Les locaux et l'aménagement

Une partie du premier étage de la Maison des Jours de l'espace pourrait servir de lieu de rangement et de consultation des archives. La salle ignifugée aurait convenue, mais elle est utilisée pour l'atelier de l'association. À défaut une autre salle pourrait être affectée à cet usage. Il faudrait également voir comment à terme les combles pourraient être aménagés si le matériel à archiver ne tient plus dans la salle des archives.

Cela nécessitera de disposer d'un matériel de rangement approprié. Il faudra également voir comment disposer des outils informatiques pour une conservation numérique : ordinateur, scanner, appareil photographique...

La propriété des archives, l'organisation et l'exploitation

Actuellement des archives précieuses (atelier Lecomte) sont entreposées à la Maison des Jours, et d'autres, plus récemment à la Mairie (atelier Berthommier). Pour ces archives, comme pour d'autres à venir, il importe que soit établi un cadre juridique.

L'association ASRJA qui a occupé jusqu'à ce jour la position de conservateur du patrimoine, attend la désignation de l'institution responsable de ce patrimoine et l'indication de son rôle dans cette action.

Si la Communauté de communes conserve la maîtrise d'œuvre de la MJT, les archives pourraient être sous sa responsabilité.

La question de l'organisation et de l'exploitation des archives pourrait être étudiée avec le service Régional de l'Inventaire, ou les archives départementales de la Vienne.

Publication de travaux

Des travaux de type ethnologique ont déjà été conduits par Michel Valière et autres personnes de son équipe. Ils ont donné lieu à plusieurs publications dont un exemplaire devrait être conservé à la Maison des jours pour consultation.

L'association VGCA a entrepris une recherche socio-historique, qui a déjà servi à la rédaction du livret de 18 pages financé par les collectivités associées au projet de la Maison des Jours. Un livre est en préparation qui pourra être diffusé par la MJT.

D'autres documents (livrets, photographies...) pourraient être diffusés par la MJT.

Mise en œuvre objectif 3 – Les manifestations

Le budget pour la réalisation de la Maison des jours prévoyait une ensemble de dépenses pour « la signalétique », « l'étude scénographique pour l'exposition permanente, la réalisation de l'exposition permanente », « la communication », « la mise en œuvre de la formation et activités innovantes, animation de réseaux ». Il faudra savoir si toutes les dépenses prévues ont été engagées.

La responsabilité des manifestations

Ces manifestations peuvent être proposées et conçues par une diversité d'acteurs (associations, artistes, particuliers, entreprises...), mais il faut désigner un responsable (programmation, communication...).

Locaux

Une mise en valeur est déjà réalisée dans le cadre du projet initial, avec la Cté de Commune comme maître d'œuvre : exposition permanente au rez-de-chaussée de la MJT, diaporama en préparation...

Comme indiqué déjà à propos du savoir-faire, la salle de l'Arceau pourrait accueillir des expositions temporaires, et servir également d'ouvrage.

Des expositions pourraient également être organisées dans d'autres locaux : dans la salle d'exposition et de d'animation de Val'Expo par exemple.

Budget et statut juridique

La question du financement devra être abordée. Dans le projet de 2004, le budget de fonctionnement prévoyait une répartition des charges entre Cté de communes, commune et association. Des produits étaient prévus pour Cté de communes et association, avec des participations du Conseil Régional, du Conseil Général et d'autres partenaires.

Le financement dépend de la décision concernant le statut de la Maison des Jours et du Tourisme. Le projet de 2004 n'avait pas statué sur cette question.

L'organisation actuelle ne donne pas satisfaction.

Actuellement, il existe un bâtiment avec l'enseigne Maison des jours et du Tourisme. Deux associations (Office de Tourisme et ASRJA) se partagent les espaces. Mais il n'y a pas de responsable du projet des jours.

La réunion des Jours et du Tourisme est affirmée par certains, alors que d'autres veulent seulement considérer la Maison des Jours.

La commune d'Angles s'est réservé l'usage des locaux rue de l'Arceau.

La Cté de communes poursuit la maîtrise d'ouvrage pour la partie communication (plaquette, livret de 18 pages, diaporama) qui était prévue dans le projet original, avec financement des différentes collectivités, mais son intervention pourrait s'arrêter là.

Définir un mode d'organisation

Le projet pour la Maison des Jours ne pourra pas se mettre en œuvre sans la désignation de l'institution qui en est responsable, et en assure la direction. Il est impératif de définir un mode d'organisation. Trois types de solution ont été envisagées.

Solution 1 - Un équipement matériel mis à la disposition de différents acteurs, sous la direction d'un salarié d'une institution

Si l'on considère la Maison des Jours et du Tourisme comme un équipement matériel mis à la disposition de différents acteurs, aucun de ces acteurs ne peut s'engager au nom de la Maison des Jours et du Tourisme. Il est alors nécessaire qu'une institution prenne cette responsabilité : ce pourrait être la Communauté de communes, avec un salarié à temps partiel en charge de la MJT.

Dans cette hypothèse, c'est à chaque acteur qu'il revient de trouver son équilibre financier (subventions, vente de biens ou services, cotisations...).

Solution 2 - La création d'une personnalité juridique, responsable de la Maison des Jours et du Tourisme

Le projet pourrait être mise en œuvre par la création d'une personnalité. Il faudrait alors choisir le statut le plus adéquat (établissement public, association...) et considérer les ressources : subventions, ventes de biens et services, mises à disposition.

Si le choix se porte sur un établissement public, c'est à dire une personne morale de droit public, responsable de la Maison des Jours et du Tourisme, cet établissement interviendrait avec plusieurs acteurs pour mettre en œuvre le projet.

Cet établissement serait rattaché à la Communauté de communes (sinon à une autre collectivité). Son statut serait fixé par délibération de la collectivité. L'administration serait confiée conjointement à deux organes :

- une assemblée délibérante (conseil d'administration) qui fixe les grandes orientations ;
- une personne chargée de l'administration au quotidien : le président du conseil d'administration ou un directeur ou directeur général ne faisant pas partie, sauf à titre consultatif, de l'assemblée délibérante.

Solution 3 - La conduite du projet par une organisation existante

La mise en œuvre pourrait être confiée à une organisation existante. On se situe alors dans une logique d'appel d'offre ; l'énonciation du projet constitue le cahier des charges, et les organisations intéressées présentent la manière dont elles proposent de le mettre en œuvre. Dans le cas d'un cahier des charges défini par une collectivité, et d'une réponse proposée par une association, on retrouverait une relation entre association et collectivité respectueuse de la légitimité de chacun des acteurs, et conforme à l'avis émis par le CD en 2009 sur les relations entre collectivités publiques et associations.